

LézArts des Vallons

**1er symposium de sculptures monumentales
Du 30 mai au 20 juin 2021**

Association les Ptits lézArts

Saint Senoux – 35 – Bretagne



REGLEMENT DU 1er SYMPOSIUM DE SCULPTURES MONUMENTALES

LézArts des Vallons

Du 30 mai au 20 juin 2021 – St Senoux – 35 – Bretagne

Thème : Lien et équilibre en Vallons et Vilaine

ARTICLE 1 : OBJET

L'association Les Ptits LézArts organise son 1er symposium de sculptures monumentales à St Senoux qui donnera l'occasion à 2 artistes professionnels, utilisant des matériaux différents de (métal et pierre), de réaliser une œuvre monumentale sur la thématique prédéfinie ci-dessus pendant une période de **3 semaines**. Ce programme est ouvert à tous les artistes français ou étrangers, sans limite d'âge, maîtrisant l'usage oral de la langue française et / ou anglaise et disposant d'un permis de conduire pour véhicule léger valable en France.

Activité :

En moyenne, 75 % du temps sera réservé à la création propre et 25 % du temps à des activités pédagogiques, médiations, interventions, conférences, rencontre avec les différents publics (accueil de classes, CAT, 3ème âge, familles, centre de loisirs, espace jeunes). Les sculpteurs travailleront en présence du public. Ils répondront aux questions du public venu à leur rencontre et contribueront ainsi à l'animation du symposium et à la découverte de leur art.

Cette manifestation a pour objectifs de :

- Faire connaître l'art de la sculpture au grand public (travail devant le public et actions de médiation, notamment scolaire), et avoir un rôle éducatif.
- Promouvoir les artistes participants.
- Produire des œuvres originales et contemporaines qui deviendront partie prenante d'un cheminement de découverte artistique et ludique à travers les sentiers de randonnées, les forêts et en bordure de Vilaine
- Enrichir le patrimoine culturel des vallons de Vilaine et valoriser les chemins de randonnée, les espaces de verdure, le patrimoine bâtis, les voies navigables et les chemins piétonniers.
- Inviter les marcheurs, les familles, les visiteurs et les touristes à la découverte et la surprise.
- Créer du lien avec les familles, les écoles, les structures et les communes du territoire.
- Développer un projet territorial sur 4 ans et plus avec une finalité de 15 œuvres réparties sur plusieurs communes et circuits interconnectés sur les vallons de Vilaine.

ARTICLE 2 : THÈME, DATE ET LIEU

À l'occasion de sa 1ère édition, l'association Les Ptits LézArts organisateur de cet événement a choisi le thème « **Lien et équilibre en Vallons et Vilaine** »

Chaque artiste devra proposer une **œuvre ORIGINALE** sur ce thème.

Le symposium se tiendra du 30 mai au 20 juin 2021 à Saint Senoux – 35 - Bretagne – France. Les artistes réaliseront leur projet sur place et en présence du public.

L'événement aura lieu quelles que soient les conditions climatiques.

ARTICLE 3 : MATÉRIAUX

Les sculptures seront réalisées en taille ou soudure directes.

Le médium 2021 : une sculpture en métal ou en bois, et une sculpture en pierre (début et fin du sentier pour cette première année, un symposium avec 3 ou 4 artistes en 2022 les complétera)

L'artiste sélectionné, devra faire connaître ses besoins, et les matériaux seront fournis par l'association.

Partie Pierre → fourniture du granit

Partie métal → fourniture du métal nécessaire (pas de matériaux de récupération) : plaques, fers à béton, disques à souder, consommables.

Dimension : 1 format est proposé : hauteur 3m diamètre 1m mini (assemblage possible)

Il n'y aura aucune manutention possible pendant le symposium.

Finalisation : L'œuvre achevée devra être fidèle au projet présenté, ou tout du moins dans le même esprit. Des modifications pourront intervenir sur la base d'un commun accord avec les organisateurs (en fonction des difficultés dues aux défauts éventuels des matériaux).

ARTICLE 4 : CALENDRIER

- Accueil : Le dimanche 30 mai sera réservé à l'accueil des sculpteurs et à leur installation.
- Chantier : Les travaux débuteront **le lundi 31 mai 2021** à 9h et les œuvres devront être terminées impérativement **le samedi 19 juin à 18h**. Dans le cas contraire, les organisateurs se réservent le droit de ne pas verser les indemnités.
- Plage horaire d'ouverture de travail : du lundi au vendredi de 7h30 à 20 h et 9h à 21h le week-end. Les artistes s'organiseront pour définir leur temps de travail et s'engageront à être présents pour accueillir les différents publics (entre 10 et 16h en semaine et en ouverture libre le week-end)
- Clôture : **Samedi 20 juin 2021**, cérémonie de clôture du symposium. La présence des sculpteurs est indispensable.
- Installation des œuvres : Les sculptures seront déplacées pour être installées dans leur lieu définitif dans les jours suivants la clôture.
- Nettoyage du site : Après la cérémonie, les lieux de travail seront démontés et nettoyés par les artistes (hors abris et logistique propre à l'association)
- Interaction avec le public : Un programme d'actions de médiation sera mis en place par l'association pour toute la durée du symposium avec des interactions avec différents publics.
- Inauguration des installations sur le lieu définitif : sous 1 mois.

ARTICLE 5 : SÉLECTION DES CANDIDATS

- Le jury a déjà sélectionné un candidat : **Jacques Dumas** pour la pierre
- 1 deuxième artiste sera sélectionné par un jury sur son projet bois ou métal, l'adéquation au thème, les explications, les croquis
- Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **2 mai 2021 12h (heure France)**
- Le candidat sélectionné sera informé par mail **le 4 mai 2021 et devra donner ses commandes de matériel par retour de mail.**
- Le choix du jury sera sans appel.
- Chaque candidat sélectionné devra réaliser **un croquis** de son projet qui sera validé par le conseil d'administration des lésArts.

ARTICLE 6 : ÉQUIPEMENT

Les artistes travailleront dans des espaces d'ateliers extérieurs, protégés, éclairés, installés par les organisateurs à Saint Senoux.

Ce que prévoit l'organisateur :

- Les organisateurs mettront à la disposition des sculpteurs, une alimentation électrique avec rallonge

et un échafaudage ainsi que les consommables,

- Un abri pour les artistes (lieu de sculpture),
- Un local fermé pour le rangement des outils,
- Un périmètre de protection du lieu de travail,
- Accès à un point d'eau
- Trousse de secours et appel d'urgence

Ce que prévoit l'artiste :

- Chaque participant devra apporter ses propres outils et assurer la maintenance de son matériel.
- Les participants devront être équipés des protections nécessaires à leur activité. (EPI : chaussures de sécurité, lunettes de protection, masque, casque, gants....)
- L'artiste devra fournir la liste de ses besoins et contraintes techniques au moins 2 mois avant la manifestation : consommables décrits en détail, matière première, dimension, quantité, épaisseur, ...

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

L'artiste travaille sur son emplacement sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité de son entourage. Le sculpteur sélectionné devra fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile et tous les documents nous assurant de sa protection sociale.

En l'absence d'assurance, lors du premier jour du symposium, une décharge sera signée par l'intéressé, afin que la responsabilité des organisateurs ne puisse être mise en cause.

ARTICLE 8 : INDEMNITÉ

- Pour sa prestation, chaque sculpteur recevra, à la fin du symposium, la somme de **3250 Euros (trois mille deux cent cinquante Euros)** par chèque ou virement bancaire (prévoir un RIB pour le transfert). PAS DE PAIEMENT EN ESPECES et correspondant à une facture produite par le sculpteur.
- Les œuvres devront être livrées **le 19 juin 2021** au plus tard et devront être conformes au projet. Dans le cas contraire, l'association se réserve le droit de ne pas verser toute la rémunération.
- Les frais d'hébergement des artistes seront pris en charge par l'organisateur pendant toute la durée de leur séjour
- Les frais de déplacement seront pris en charge pour un aller et un retour entre le lieu d'habitation et le lieu du symposium sur la base des justificatifs (péage, frais de carburant, billets de train ou avion en classe économique) dans la limite de 400 euros.
- L'association fournira les 3 repas (petit-déjeuner, midi et soir), et quelques repas sur le week-end seront pris en charge et partagé avec les membres de l'association.
- Aucune autre indemnisation ne pourra être réclamée.

ARTICLE 9 : SÉJOUR

- L'hébergement en chambre individuelle sera assuré et pris en charge par les organisateurs à partir du dimanche 30 mai au soir jusqu'au dimanche 20 juin au matin. Les frais personnels (téléphone, boissons, etc...) resteront à la charge des sculpteurs.
- Si l'artiste souhaite être accompagné d'une personne, celle-ci devra s'acquitter de tous les frais inhérents à son séjour (repas, boisson, transport...). Une fois sélectionné, le candidat devra nous préciser s'il souhaite venir accompagné (1 personne maximum). Dans la mesure des disponibilités, nous étudierons les possibilités d'hébergement en conséquence.
- Dès leur sélection, les artistes devront préciser s'ils ont un régime alimentaire particulier.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION

- La médiatisation du symposium sera assurée par l'envoi de dossier de presse écrite, télévisuelle, généraliste et spécialisée, aux entreprises partenaires, aux collectivités locales, régionales et au monde de l'art et de la culture.

- Le grand public sera mobilisé par la production d'affiches, de flyers et d'invitations.
- L'ensemble de la manifestation sera communiquée sur les sites web et les réseaux sociaux.
- Une vidéo, libre de droit, sera produite pendant toute la durée de l'événement.

ARTICLE 11 : DROITS

- Les sculptures issues du symposium deviendront propriété de l'association qui se réserve le droit de transférer la propriété de ces œuvres à la commune d'accueil.
- Des emplacements seront choisis par l'association et présentés aux artistes en amont de l'évènement (photo ou visite sur site)
- Les projets, les maquettes ainsi que les éventuelles publications des photos des œuvres, réalisées à titre d'information, de publicité ou d'édition, deviendront la propriété de l'association les Ptits lézArts. À cet égard, un contrat de cession des droits d'auteur sera signé par l'artiste qui ne conservera que son droit moral.
- Les photos des œuvres et le film de l'événement seront produits pendant toute la durée de l'évènement et restera la propriété de l'association.
- Les entreprises privées et/ou les institutions publiques partenaires et mécènes de cette manifestation pourront utiliser et exploiter les images des œuvres comme support de communication.
- Pendant et après le symposium les sculpteurs ne pourront pas s'opposer à la prise et à la diffusion de photos, de films ou autres supports.

ARTICLE 12 : INSCRIPTION

La candidature est gratuite.

Pièces à fournir pour l'inscription :

- Curriculum Vitae ou dossier de presse
- Règlement et formulaire d'inscription complétés, datés et signés.
- 3 photos d'œuvres monumentales récentes mentionnant les dimensions et le lieu de réalisation,
- Dessin du projet envisagé sur le thème « Lien et équilibre en Vallons de Vilaine » et les dimensions de la sculpture finie.
- Le titre provisoire de l'œuvre, son sens et sa symbolique, exprimant l'adéquation de l'œuvre proposée à la thématique 2021.
- Une photo récente de l'artiste.
- Attestation d'assurance et de protection sociale
- Un RIB (Relevé d'identité bancaire)

A nous retourner avant le 02 mai 2021, signé et complété avec la mention « lu et approuvé »

A....., Le.....

Nom.....

Et signature (précédée de « lu et approuvé »)

Pour tous renseignements complémentaires, contactez-nous par mail à lesptitslezarts@orange.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DU 1er SYMPOSIUM DE SCULPTURES MONUMENTALES

LézArts des Vallons

Du 30 mai au 20 juin 2021 – St Senoux – 35 – Bretagne

Thème : Lien et équilibre en Vallons de Vilaine

Identification	
NOM	
Prénom	
Adresse	
Code postal Ville	
Pays	
Nationalité	
Téléphone	
Mail	
Numéros d'identification	
N° SIRET	
Chambre des métiers	
Artistique	
N° sécurité sociale	
N° d'assurance et organisme	

Votre activité	
Site internet / Blog	
Quels matériaux avez-vous déjà travaillé ?	Granit - Marbre - Grès - Glace - Bois -Métal -Autres:
Nombre de symposium internationaux auxquels vous avez déjà participé	
Dans quels pays ?	
Langue (s) parlée (s) couramment	

Votre projet	
Titre provisoire du projet	
Dimension du projet	Hauteur x largeur x profondeur /en centimètre)
Description du projet : (150 mots maximum) + croquis à joindre	

Je m'engage à respecter toutes les conditions figurant dans le règlement du 1ème Symposium de Sculptures monumentales 2021 de Saint Senoux par les Ptits LézArts dont j'ai pris connaissance.

Fait à

Le

